

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 juin 2022 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20220628-DM47-2022-06-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022

Affichage : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Date de la convocation : 21/06/2022

Date d'affichage : 21/06/2022



NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/06/2022.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M DUPIN Gilles - Mme DUFOUR Françoise – M VOLLE Jean Marc- M DUCROUX Loïc – M PADET René – M BOULOGNE Jérôme - Mme TRIOMPHE Christine – Mme VERPY Evelyne - Mme PERRIN Cécile - Mme CHABANNE Christelle - M LAMURE Christophe – Mme FERRE Odile - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette – M CHOMAT Pascal –M YENIL Etienne - M PONCET Marc - MME PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence

Pouvoirs déposés : Mme PEILLON Jacqueline donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CARTON Marie Claude

Objet : Révision des tarifs de location

Il convient de régulièrement réévaluer les tarifs proposés pour la location des salles appartenant à la commune. Il vous sera proposé un tableau reprenant l'ensemble des prestations et leurs tarifs.

Cette délibération abrogera toutes les précédentes.

Il est précisé que M. le Maire pourra, en fonction des circonstances, accorder la gratuité totale de la Salle Concillon, salle Cabourg, Espace Lumière aux associations de Balbigny.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place des tarifs suivants :

Pour les particuliers

	1 jour Habitant Balbigny	1 jour Extérieur Balbigny	Forfait 2ème jours	CAUTION (salle + vidéoprojecteur, pas de prêt de micro)	location telecommande + vidéoprojecteur
SALLE CONCILLON	200 €	350 €	80 €	500 €	10 €

☛ **PENALITE POUR DEFAUT DE MENAGE 100 €**

location de la salle à partir du vendredi 18 h au dimanche 10 h; au-delà le "2 ème forfait ème jour" sera appliqué soit 80 €

EXTERIEUR MILLE CLUB Uniquement du 1er Avril au 31 octobre et de 8h à 22h	50 €	100 €			
--	------	-------	--	--	--

Pour les réunions ou les manifestations (belote-loto-spectacle etc.....)

	Associations ou organismes (CE, écoles de Balbigny)	ou organismes extérieurs à Balbigny	CAUTION AVEC OU SANS MICRO	Entreprises privées
Salle Concillon	20 € (forfait correspondant au frais de fonctionnement) 2 fois/an, au-delà le tarif habitant Balbigny sera appliqué	250 €	500 €	
SALLE PAUL CABOURG ESPACE LUMIERE	20 € (FORFAIT CORESPONDANT AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT)	NEANT (la commune ne loue pas aux associations ou organismes n'ayant pas de siège social sur la commune)	NEANT	500 € / jour uniquement Espace Lumière
SALLE CONCILLON ET FOYER	AG, REUNION DIVERSES	AG, REUNION DIVERSES		
	GRATUIT	50 € (réunion de 3h max)	500 €	
MILLE CLUB Uniquement du 1er Avril au 31 octobre et de 8h à 22h	GRATUIT	120 €		
Sono portative	GRATUIT	NEANT	700 €	

2/ JARDINS FAMILIAUX

☛ COTISATION ANNUELLE : 350 € pour 7 jardins (le 8ème est mis à disposition du Centre de Loisirs)

Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,
Gilles DUPIN,Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 29/06/2022